



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°07
Réunion du 26 Septembre 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE, Chokri ABED

Excusés : MM. Romain SENESI, Marc BENINCASE

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 ET U13 DU 14/10/2023

ORGANISATION DU FESTIVAL U12 ET U13. SITES ET ÉQUIPES ENGAGÉES FESTIVAL U12&U13 - 1^{ER} TOUR DU 14/10/2023

La Commission des Coupes rappelle aux responsables des sites recevant les rencontres du 1^{er} tour du FESTIVAL U12 et U13 le cahier des charges pour que cette manifestation se passe dans les meilleures conditions.

Cahier des charges :

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2). Prévoir aussi des ballons et des chasubles de couleurs différentes. Présence indispensable du référent COVID du club support du site. Respect du protocole sanitaire.

Le début des rencontres est fixé à 14H00 sur tous les sites. Les poules A débiteront à 14H00, les poules B à 14H20, les poules C à 16H00 et les poules D à 16H20.

CAS PARTICULIERS :

Site des Baous : Ce site comprend 3 poules de 4 (A, B et C) en catégorie U12 et 1 poule de 4 (D) en catégorie U13.

Les clubs sont priés de se présenter sur les sites 1 HEURE avant le début des rencontres, afin de finaliser les formalités administratives en toute sérénité.

FESTIVAL U12

76 Équipes engagées, 5 sites, 19 poules de 4 :

RAPPEL : 32 Équipes qualifiées pour le second tour, donc qualifiés les 19 premiers et les 13 meilleurs seconds.

Site de MENTON :

Poule A : AS MONACO 1, AS MONACO 3, VSJB FC, FC BEAUSOLEIL 2.

Poule B : USCA, ETOILE MENTON 2, ASTAM 2, CASE.

Poule C : AS MONACO 2, ETOILE MENTON 1, CAVIGAL 1, AS RCM.

Poule D : ASTAM 1, CAVIGAL 2, ROS MENTON, FC BEAUSOLEIL 1.

Site de CONTES :

Poule A : ESSNN 1, ESNN 3, ECMV 2, ASPTT NICE.

Poule B : ES CONTES, ECMV 1, GAZELEC 2, GIF LEVENS TOURRETTE FALICON.

Poule C : ESSNN 2, GAZELEC 1, OGC NICE, ST ISIDORE.

Poule D : FC CARROS, FC CIMIEZ, USRVN, AS MOULINS.

Site des BAOUS :

Poule A : AS CCF 1, AS CCF 3, ES BAOUS 2, ST LAURENT 2.

Poule B : ES BAOUS 1, ES BAOUS 3, VILLENEUVE LOUBET FOOT 2, AS ST MARTIN.

Poule C : VILLENEUVE LOUBET FOOT 1, ASCCF 2, ST LAURENT 1, AS VENCE.

Site de ROQUEFORT :

Poule A : PAYS DE GRASSE 1, PAYS DE GRASSE 3, VALBONNE 2, FC ANTIBES.

Poule B : AS FONTONNE 1, AS FONTONNE 3, US PEGOMAS, AS ROQUEFORT.

Poule C : VALBONNE 1, GJO ANTIBES JLP 1, PAYS DE GRASSE 2, AS FONTONNE2.

Poule D : GJO ANTIBES JLP 2, VALLAURIS, OSCC, FC MOUGINS.

Site de MOUANS SARTOUX :

Poule A : AS CANNES 1, AS CANNES 3, CA PEYMEINADE 1, ESCR 2.

Poule B : MOUANS SARTOUX 1, MOUANS SARTOUX 3, USCBO 2, MANDELIEU 1.

Poule C : ESCR 1, ESCR 3, USCBO 2, MOUANS SARTOUX 2, CA PEYMEINADE 2.

Poule D : USCBO 1, USCBO 3, AS CANNES 2, US MANDELIEU 2.

FESTIVAL U13

84 Équipes engagées, 5 sites + 1 poule au BAOUS, 21 poules de 4 :

RAPPEL : 32 Équipes qualifiées pour le second tour, donc qualifiés les 21 premiers et les 11 meilleurs seconds.

Site de ROQUEBRUNE :

Poule A : CAVIGAL 1, FC BEAUSOLEIL 2, ETOILE MENTON 1, ROS MENTON.

Poule B : CAVIGAL 2, AS MONACO 1, USCA 2, VSJB FC.

Poule C : ASRCM 1, AS MONACO 2, GAZELEC 1, FC BEAUSOLEIL 1.

Poule D : ASRCM 2, USCA 1, GAZELEC 2, ETOILE MENTON 2.

Site de LEVENS :

Poule A : ASTAM 1, ROQUEBILIERE, ST ISIDORE 2, ECM VICTORINE 1.

Poule B : ES BAOUS 1, FC VALLE VAR VAIRE, ASTAM 2, FC COLOMARS.

Poule C : ES BAOUS 2, Gjf LEVENS TOURRETTES FAL 2, CARROS, ST ISIDORE.

Poule D : Gjf LEVENS TOURRETTES FAL 1, CASE, CONTES, ECM VICTORINE 2.

Site de LA LAUVETTE :

Poule A : ESSNN 1, ESSNN 3, VILLENEUVE LOUBET FOOT 1, ASPPT NICE.

Poule B : FONTONNE 1, FONTONNE 3, AS ROQUEFORT, VALBONNE 2.

Poule C : VILLENEUVE LOUBET FOOT 2, ESSNN 2, VALBONNE 1, ST LAURENT 1.

Poule D : US BIOT, ST LAURENT 2, USRVN, FC CIMIEZ.

Site de SAUVAIGO :

Poule A : AS CCF 1, AS CCF 3, CA PEYMEINADE 1, GJO ANTIBES JLP 2.

Poule B : AS CCF 2, PAYS DE GRASSE 1, PAYS DE GRASSE 3, PEYMEINADE 2.

Poule C : PAYS DE GRASSE 2, FC LA COLLE 2, SC MS 1, VALLAURIS.

Poule D : FC LA COLLE 2, SC MS 2, FOURNAS, GJO ANTIBES JLP 1.

Site de GOLFE JUAN :

Poule A : AS CANNES 1, AS CANNES 3, USCBO 2, US MANDELIEU.

Poule B : ESCR 1, ESCR 3, US PEGOMAS 2, AS CANNES 2.

Poule C : USCBO 1, USCBO 3, GOLFE JUAN 2, US MANDELIEU 2.

Poule D : GOLFE JUAN 1, US PEGOMAS 1, ESCR 2, OSC CANNES.SC

Site des BAOUS :

Poule D : FC MOUGINS, FC ANTIBES, AS MOULINS, FONTONNE 2.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024 :

COUPE FÉMININE A 11

En raison de la participation de certains clubs au 3eme tour de la coupe de France Féminine, le tirage au sort du 1^{er} tour est reporté au 03 Octobre 2023 au District.

U 18 :

En raison de l'engagement tardif et l'acceptation de ces équipes par la Commission des Championnats, la Commission des Coupes accepte l'engagement des ces dernières en Coupe Cote d'Azur U18.

23 Engagés

AS Vence 1
A.S.T.A.M. 1
ASCCF 1
AS Cannes 1
AS Monaco **2**
AS Ptt Nice 1
CA Peymeinade 1
CASE 1
Cavigal 1
Euro African 1

ES Contes 1
ES Cannet Rocheville 1
ESSNN 1
FC Beausoleil 1
FC Cimiez 1
FC Mougins 1
GJO Antibes jlp 1
RC Pays de Grasse 1
ROS Menton 1
ST Laurent 1
US Cap D'Ail 1
US Pegomas 1
USCBO 1

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI